



Refus de visite des petits enfants

Par **koudinoff**, le 12/01/2011 à 10:34

Bonjour,

Mamie de 3 petits bout de chou 5 ans 4ans et 3ans,nous ne les voyons plus depuis 5mois suite à un différent avec le petit ami de ma fille(agression physique de sa part envers ma deuxième fille,tata des petits qui a fait suite à un dépôt de plainte à la police),or se sont des enfants que nous voyions tous les jours auparavant,le premier nous l'avons une durant sa première année à la maison avec ses parents,nous nous occupions beaucoup des enfants et des liens très forts ont été tissés durant 5 années avec eux (implication morales et financières de notre part pour aider ma fille sans trop de revenus puisque son copain ne travaille pas),investissement profond de mamie et tata pour emmener les enfants partout ,sorties jeux ,eveil ,vacances ,piscine ect

or depuis ce litige le petit ami de ma fille refuse tout rapport de notre part avec les enfants.Suis en droit de faire valoir auprès de la justice car je ne vois plus d'autres solution après une proposition envers ma fille pour une conciliation à l'amiable ,et aurais-je gain de cause en justice pour avoir droit de revoir nos petits enfants et de ne pas couper le lien sentimental qui nous unit car les enfants sont malheureux de ne plus nous voir,car nous avons fait des visites surprises au coin de la rue avec eux sur le chemein de l'école et nous avons cesser car à chaque fois se sont des pleurs de leur part .

Par **Marion2**, le 12/01/2011 à 10:42

Saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos petits-enfants.

Vous expliquez la situation dans votre courrier et demandez un droit de garde et

d'hébergement de vos petits-enfants.

Il n'y a aucune raison que le JAF vous refuse ce droit.

Un avocat n'est pas obligatoire mais vous pouvez en solliciter un et demander un référé (procédure d'urgence).

Bonne chance.